

## **Séance de Conseil Municipal du 23 septembre 2016**

### **Compte-rendu sommaire**

#### Membres présents :

GALLAY Gilbert	GALLAY Cyrille
MICHAUD Maurice	REQUET Isabelle
MOREL Nicolas	REQUET Patrick
HAUTEVILLE Jérôme	GRENAT Eric
GALLAY Dany	

Membres absents : DUPONT Frédéric, GUERINEAU Kévin

#### Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Accord à l'unanimité.

#### Demande de salle pour organisation de réunions

Monsieur le Maire rappelle les discussions antérieures concernant la mise à disposition d'un local à l'Association Diocésaine d'Annecy (pour une occupation par les membres de la paroisse)  
Après avoir laissé la parole aux membres de la paroisse, il rappelle au conseil municipal que le local est loué toutes les années à compter du 1<sup>er</sup> mai et jusqu'au 15 septembre pour un loyer mensuel de 370 € + charges.

Après un débat houleux et des attaques verbales à l'encontre de certains membres du conseil municipal, il est proposé de passer une convention avec l'Association Diocésaine d'Annecy avec les termes suivants :

- Du 16 septembre au 30 avril, le local communal dénommé «ancien local des pompiers » sera occupé par la paroisse gratuitement
- La Commune mettra en place une armoire dans le bureau, fermant à clé, à disposition de la paroisse.
- Les charges courantes seront prises en charge par la Commune.
- Du 1er mai au 15 septembre, le local communal ne sera pas utilisé par la paroisse. Celle-ci pourra laisser ses documents dans l'armoire mis à sa disposition.
- Le locataire estival « Frogs Rafting » sera informé de la présence de l'armoire de la paroisse dans le bureau, et que des membres de celle-ci pourraient être amenés ponctuellement à venir chercher des documents, pendant les périodes où la société de rafting sera présente sur les lieux.
- Du 1er mai au 15 septembre, la paroisse disposera d'une clé du bâtiment de la mairie pour accéder au local des associations pour organiser ses réunions.
- La convention sera signée pour une période de 15 ans renouvelable tacitement par période triennale.

#### Approbation des RPQS eau et assainissement

Présentation est faite des rapports sur le prix et la qualité du service d'eau potable et d'assainissement collectif.

Accord à l'unanimité.

#### Adressage communal

Le point est fait sur l'avancement du dossier de l'adressage communal.  
La dénomination des voies sera mise en place au printemps 2017.

### **Requête de la société Carrières de Pombourg**

Monsieur le Maire présente la requête de la société Carrières de Pombourg auprès du tribunal administratif pour l'annulation du titre de paiement de la redevance sur le volume de roches extraites.

Il est demandé à Monsieur le Maire :

- De solliciter le cabinet Gaillard à Annecy pour défendre la commune sur ce dossier
- De demander à Maître Gaillard de rédiger et envoyer un courrier au préfet lui demandant de faire respecter les obligations de la société Carrières de Pombourg, prévues à l'arrêté préfectoral.

### **Route de Tréchauffé – demande de classement en voie départementale**

Monsieur le Maire suggère de refaire la demande pour classer la route de Tréchauffé en voie départementale.

Accord à l'unanimité.

### **Régularisation de l'emprise de la route de Tréchauffé sur les terrains privés et propriétés de la société de montagne**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de régulariser l'emprise de la route de Tréchauffé sur les terrains privés et propriétés de la société de montagne.

Accord à l'unanimité.

### **Entretien des bornes incendie**

Suite à la vérification des poteaux incendie effectuée par le SDIS des réparations devront être réalisées.

### **Lots de bois de chauffage à vendre**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une offre pour le lot de bois à la Chavanette. Le Conseil Municipal suggère d'attendre pour essayer d'avoir une meilleure offre.

Accord à l'unanimité.

### **Rentrée scolaire 2017-2018**

Le Conseil Municipal est informé qu'à la rentrée 2017-2018, il n'y aura qu'un seul enfant au jardin d'enfants. Proposition est faite de demander une dérogation à l'académie pour accueillir l'enfant à l'école, le matin, avec éventuellement l'aide d'une ATSEM financée par la Commune.

Accord à l'unanimité.

### **Bulletin municipal**

Il est proposé de faire un nouveau numéro du bulletin municipal.

Une réunion est programmée.

### **Repas des aînés**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le banquet des aînés aura lieu le 30 octobre au Bois du Cornet.

Accord à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 45.

Le Maire  
Gilbert GALLAY